

JULES & LOUIS

NOTICE DE VENTE

*(Prévu par l'article 18 alinéa .3 du décret N°67-1166 du 22 décembre 1967
et fixé par l'arrêté du 10 mai 1968)*



GROS OEUVRE

- Terrassements généraux.
- Fondations : Solutions adaptées en fonction de l'étude de sol et calcul du bureau d'étude technique.
- Dalle portée, ou dallage béton armé sur isolation
- Façades constituées en maçonneries.
- Planchers séparatifs des étages en béton armé selon calcul du bureau d'étude technique.
- Voiles de refends en béton armé ou SAD selon calcul du bureau d'étude technique.
- Finition des façades et pignons par enduit et parement brique suivant permis de construire.

CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE - PHOTOVOLTAIQUE

- Toiture terrasse étanchée selon plan.
- Gouttières, boîtes à eau et descentes d'eaux pluviales en zinc ou aluminium.

SERRURERIE

- Garde-corps ou lisses de défenses en acier Galva doublé d'un plexiglass en partie basse suivant plan.

MENUISERIES EXTERIEURES

- Menuiseries extérieures en PVC gris clair RAL 7035 (extérieur) ouvrant à la française. Parties fixes ou pas selon plan.
- Double vitrage isolant sur toutes les menuiseries extérieures.
- Occultations par volets roulants en PVC avec coffres intérieurs, commande électrique filaire sur fenêtres et portes fenêtres dans séjour/cuisine et commande manuelle dans les autres pièces.

CLOISONS SECHES - FAUX PLAFONDS - ISOLATION

- Cloisons de distribution intérieures de type cloisons sèches PLACOPAN de 50 mm d'épaisseur.
- Doublages des parois extérieures par un complexe isolant thermique du type PLACOMUR en polystyrène expansé et plaque de plâtre, épaisseur suivant étude thermique.

MENUISERIES INTERIEURE & PORTE ENTREE

- Porte d'entrée bois avec joints isophoniques, équipée avec serrure 3 points à canon de sûreté, seuil à la suisse métallique.
- Portes intérieures de distribution à âmes alvéolaire de 40mm en bois, finition laquée.
- Façades de placard du type SIFISA ou similaire d'épaisseur de 10mm minimum, coulissante ou pivotante selon le cas.
- Equipements des placards avec étagères et penderie.
- Platelage bois sur terrasses et balcons.

EQUIPEMENTS CUISINES

Aménagement type T2

Aménagement bas :

- Plan de travail en 1820 stratifié avec table de cuisson vitrocéramique encastrée 2 feux.
- 1 évier inox encastré 1 bac/1 égouttoir avec robinet mitigeur.
- 1 meuble 60cm sous évier avec une porte.
- 1 emplacement pour machine à laver compris attentes électrique et eau (électroménager non fourni).
- 1 Frigo top.

Aménagement haut :

- 2 meubles haut en 60cm avec une porte.
- Un meuble réduit.
- Hotte aspirante.

Aménagement type T3

Aménagement bas :

- Plan de travail en 1820 stratifié avec table de cuisson vitrocéramique encastrée 4 feux.
- 1 évier inox encastré 1 bac/1 égouttoir avec robinet mitigeur.
- 1 meuble en 60cm sous évier avec une porte.
- 2 emplacements pour machine à laver/lave-vaisselle compris attentes électrique et eau

(électroménager non fourni).

- Et un emplacement 60 tous hauteur pour réfrigérateur.

Aménagement haut :

- 2 meubles haut en 60cm avec une porte.
- Un meuble réduit.
- Hotte aspirante.

Aménagement type T4

- Kit de rinçage.

SALLES DE BAINS - WC - EAU CHAUDE

SALLES DE BAINS et D'EAU

- Baignoire en acier émaillé vitrifié de dimension 170 X 70 (ou autre selon plan), avec robinet mitigeur et ensemble de douches, façade avant faïencée (avec trappe de visite), suivant plan.
- Receveur de douche de type JACOB DELAFON ou similaire avec robinet mitigeur, suivant plan.
- Meuble avec portes et étagère, plan résine blanche avec vasque moulée avec robinet mitigeur. Ensemble surmonté d'un miroir avec bandeau lumineux simple ou double vasque suivant plan.

WC

- Ensemble WC réf BRIVE de chez JACOB DELAFON ou similaire bloc blanc cuvette réservoir avec silencieux (mécanisme d'économie 3 / 6 litres) et abattant double thermodur.

EAU CHAUDE SANITAIRE

- Eau chaude sanitaire produite par la chaudière individuelle gaz.

ROBINETTERIE - DIVERS

- Marque JACOB DELAFON modèle JULY ou similaire.
- Point de puisage sur terrasses des logements du dernier étage

ELECTRICITE

- Installation conforme aux normes en vigueur notamment NFC15-100
- Mise en place commandes électriques de volets roulants cuisine séjour.
- Alimentation en monophasé 220 V. Protection disjoncteur divisionnaire. Disjoncteur différentiel haute sensibilité 30 mA, incorporé au tableau d'abonné. (1 DDHS si $S < 35 \text{ m}^2$, 2 DDHS si $35 \text{ m}^2 < S < 100 \text{ m}^2$)
- 1 prise extérieure étanche et 1 point lumineux par terrasse ou balcon extérieur
- Appareillage de marque LEGRAND, série DOOXIE ou CELIANE ou similaire
- Détecteur de fumées pour tous les logements.

TELEVISION - TELEPHONE - FIBRE OPTIQUE

- Le séjour et la chambre principale seront équipés d'un joncteur téléphonique RJ 45/TV
- Fibre optique ou précâblage suivant zonage.

CHAUFFAGE

- Installation conforme à la réglementation en vigueur
- Chauffage et production d'eau chaude sanitaire par chaudière individuelle gaz à condensation (localisation suivant plan). Radiateurs muraux en acier dans le logement et sèche-serviette électrique dans les salles de bain. Programmation par système de pilotage centralisé. Comptage gaz individuel.
- Evacuation des condensats par ventouse en façade ou conduit 3CE en toiture.

VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE

- Ventilation individuelle de type Hygro B simple flux permanente. Les grilles d'entrées d'air sont positionnées dans les menuiseries extérieures des pièces principales et l'extraction mécanique par bouches hygroréglables selon calcul du bureau d'étude technique dans les pièces de service (cuisine, SDB, WC).

REVETEMENT DE SOLS

- Carrelage grès cérame émaillé 45*45cm environ dans les pièces humides (salle de bain, WC).
- Parquet stratifié avec plinthes blanches dans tout le logement hormis les pièces humides
- Platelage bois sur terrasses et balcons.

REVETEMENT MURS ET PLAFONDS

- Plafonds T2 et T3 : Peinture type gouttelette grain fin
- Plafonds T4 : Peinture lisse
- Murs T2-T3-T4 : Peinture lisse
- Salles de bains et salles d'eau : faïence toute hauteur au droit de la baignoire ou de la douche
- Cuisine T2 et T3 : faïence blanche sur plan de travail (hauteur 0,60m)
- Cuisine T4 : néant

AMENAGEMENTS - EXTERIEURS

- Espaces verts clôturés suivant plan, à usage privatifs et communs engazonnés agrémentés de massifs, d'arbustes ou d'arbres de haute tige selon plan.

REVETEMENTS PARTIES COMMUNES INTERIEURES

- Sols Carrelage 45*45 environ pour le Hall Rdc
- Sols béton pour Cellier et Local 2 Roues
- Sols Textile pour les couloirs des étages
- Murs : Peinture
- Plafonds : Faux-plafonds acoustique et/ou peinture
- Escaliers : Marche en Béton Brut et Murs en gouttelette

ACCES - INTERPHONIE - ORDURES MENAGERES

- Voie pour véhicules et places de stationnement en enrobé et/ou dalles Evergreen et/ou pavé autobloquant.
- Cheminements piétonniers en béton balayé ou sable stabilisé ou pavé autobloquant avec éclairage réglementaire desservant tous les bâtiments et espaces extérieurs communs.
- Parking Rdc et locaux vélos.
- Les logements seront équipés d'un système Intratone, avec platine d'appel à la porte extérieure du hall.
- Bloc boîtes aux lettres à l'entrée de la résidence.
- Ascenseur

Accès véhicules :

- Portail coulissant motorisé commandé par des émetteurs individuels
- Places de parkings numérotées.

Ordures ménagères :

- Local OM pour containers située à l'entrée de la résidence sur rue

CERTIFICATIONS

Après divers contrôles, l'organisme certificateur établira les attestations. Elles seront délivrées à l'issue de la construction, reposant sur la certification suivante :

Performance énergétique : RE2020

CADRE JURIDIQUE DE LA VENTE

Le régime juridique choisi est celui de la vente en l'état futur d'achèvement (loi du 3 janvier 1967 et décret du 22 décembre 1967). Il offre aux acquéreurs les meilleures garanties en transférant la propriété au fur et à mesure de l'exécution des travaux. A la sécurité du contrat de vente en l'état futur d'achèvement, s'ajoute celle de la garantie de bonne fin des travaux.

NOTA BENE :

Les produits indiqués sous le nom de leur fabricant peuvent être remplacés par des marques concurrentes de qualité égale ou supérieure.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de procéder à certaines modifications dans la mesure où, il se révélerait des obligations administratives, techniques, ou une possibilité d'amélioration de fonctionnement.